



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 17/06/2025**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept du mois de juin à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la CCAVT à Airvault, sous la présidence de Mme Frédérique DAMBRINE, Vice-Présidente du CIAS.

**Date de la convocation** : 10 juin 2025

**Nombre de membres :**

- En exercice : 21
- Présents : 11
- Votants : 15

**Présents :** Lucienne AUBRY, Françoise BRAUD, Nadia CADET, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Véronique DIGUET, Gérard GIRET, Sylvie JOZEAU, Hélène MARSAULT, Anne-Marie POUPIN, Nadine VIVIER.

**Excusés avec pouvoir :** Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Anne-Marie POUPIN

Brigitte BAUDON a donné pouvoir à Hélène MARSAULT

Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

Daniel ROBERT a donné pouvoir à Frédérique DAMBRINE

**Excusés/Absent(e)s :** Gérard CHABAUTY, Cécile GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN, Pierrette MILLIASSEAU, Micheline REAU, Françoise RICHARD.

**Secrétaire de séance** : Anne ALLIER

**AMORTISSEMENT DES BIENS**

***Délibération n° D 2025-011***

- vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- considérant l'instruction budgétaire et comptable M57, M22

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration :

- Constate que pour les biens acquis jusqu'au 31/12/2024 continue à s'appliquer jusqu'à l'amortissement total du bien transféré
- Décide que les biens d'une valeur inférieure à 300 € TTC seront amortis sur une seule année.
- Fixe ainsi qu'il suit, la durée d'amortissement des biens acquis après le 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

CATEGORIES DE BIENS	DUREE DE L'AMORTISSEMENT
Subventions d'investissements versées à une personne de droit privé	5 ans
Subventions d'investissement versées à un organisme public	15 ans
Frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation	3 ans
Logiciels, concessions, droits	3 ans
Matériel informatique, bureautique, audiovisuel, reprographie, téléphonie	3 ans
Véhicules de tourisme et utilitaires ; remorques	5 ans
Matériel et outillage, équipement, aménagement et agencement	5 ans
Mobilier	5 ans

Pour extrait certifié conforme, le 18 juin 2025

La secrétaire de séance,  
Anne ALLIER

La Vice-Présidente,  
Frédérique DAMBRINE

AR-Préfecture

079-200055671-20250623-2-DE  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet  
Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un  
Acte certifié exécutoire  
publication et de sa transmission aux services de l'Etat

Réception par la Préfète : 23-06-2025

Publication le : 23-06-2025

La Vice-Présidente,  
Frédérique DAMBRINE

